

Comment LMH réévalue vos acomptes de charges locatives ?

Tous les mois LMH provisionne des acomptes de charges qui sont régularisés 1 fois par an.

Les acomptes de charges 2026 sont liés à votre dernière régularisation des charges 2024, majorée de l'évolution des tarifs des contrats d'entretien et des « quantités » consommées, et minorée de l'évolution connue des coûts de l'énergie en 2025 (évolution des coûts de l'énergie à la baisse).

Que dois-je faire en cas de difficultés de paiement ?

Des modalités peuvent vous être accordées.

Nous vous recommandons de prendre rapidement contact avec votre Chargé(e) de Gestion Locative via le service clients au **09 70 249 249** du lundi au vendredi de 8 h à 17 h et par mail : clients@lmh.fr

Un rendez-vous vous sera proposé en fonction de votre situation, et ce afin d'envisager des solutions amiables.

Nous pouvons également vous diriger vers des partenaires associatifs sociaux.

RÉVISION DES ACOMPTES DE CHARGES 2026



COMPRENDRE MES ACOMPTES DE CHARGES LOCATIVES



LILLE MÉTROPOLE HABITAT

Société d'Economie Mixte Locale

425, Boulevard Gambetta - 59200 TOURCOING

09 70 249 249 - clients@lmh.fr

www.lmh.fr



COMPRENDRE LES RÉVISIONS D'ACOMPTE DE CHARGES SUR MON AVIS D'ÉCHÉANCE

Exemple d'avis d'échéance type, les montants sont fictifs.

Pour les résidences LMH,

À compter de l'avis d'échéance de janvier 2026, LMH modifie le **montant de vos acomptes mensuels** intitulés "charges générales", "chauffage" et "eau".

Ceci dans l'objectif de **réduire au maximum le montant de votre régularisation annuelle** qui interviendra en 2027.

Ces ajustements se font sur la base des dépenses de la régularisation des charges de l'année 2024, conformes à votre consommation ou à votre part de dépense pour un service.

Ces acomptes constituent **une provision de charges pour l'année 2026.**

1 Charges générales

Cet acompte intègre l'**actualisation des tarifs des différentes dépenses** de ce poste et notamment **des contrats des prestataires**.

2 Chauffage

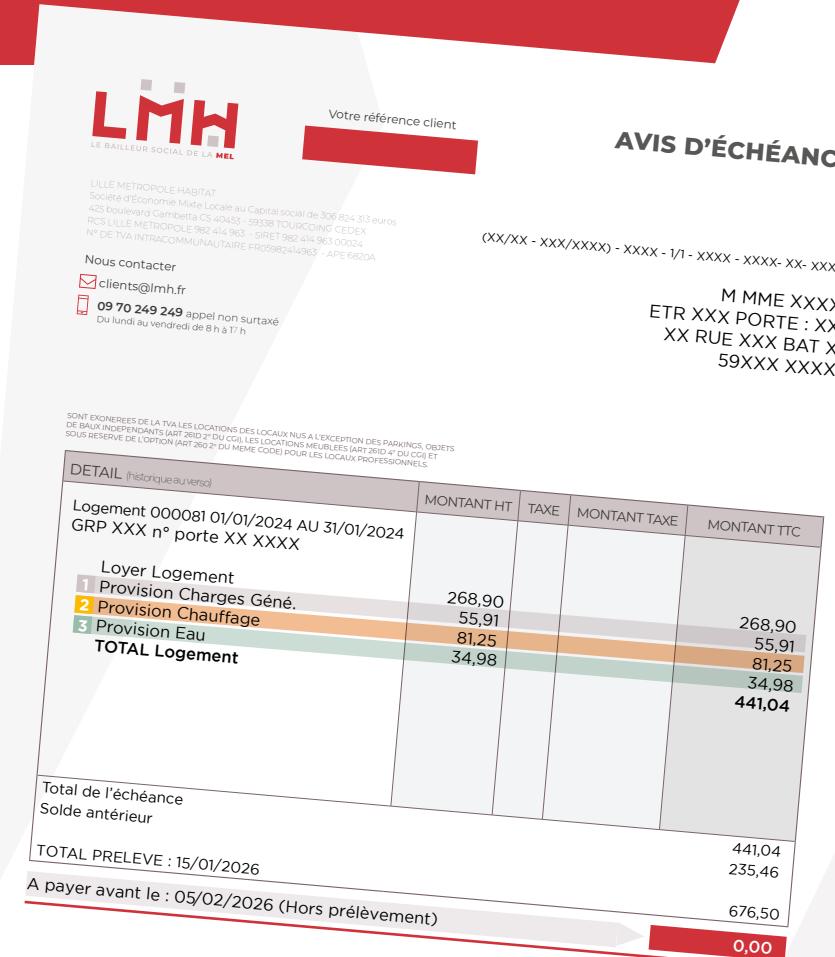
L'évolution de votre acompte prend en considération **l'évolution du coût des énergies**. Il tient également compte de **votre consommation réelle** si votre logement était équipé de répartiteurs en 2024.

3 Eau

Le montant de l'acompte est **calculé sur vos consommations réelles** de l'année 2024. Il est ensuite **revalorisé selon le prix du m³ d'eau froide et d'eau chaude**.

En cas d'évolution de votre consommation d'eau, l'acompte de charges peut être ajusté en cours d'année à votre demande.

Pour les résidences en copropriété, les **acomptes de charges seront révisés** à l'issue de l'assemblée générale annuelle de votre résidence.



LMH
LE BAILEUR SOCIAL DE LA MEL

Votre référence client

AVIS D'ÉCHÉANCE

(XX/XX - XXX/XXXX) - XXXX - 1/ - XXXX - XXXX- XX- XXXX

M MME XXXX
ETR XXX PORTE : XX
XX RUE XXX BAT X
59XXX XXXX

LMH METROPOLE HABITAT
Société d'Économie Mixte Locale au Capital social de 306 824 213 euros
425 boulevard Gambetta CS 40450 - 59390 TOURCOING CEDEX
MCS LILLE METROPOLE 982 414 963 - SIRET 982 414 963 00024
N° de TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR06982414963 - APE 6820A

Nous contacter
 clients@lmh.fr
 09 70 249 249 (appel non surtaxé)
DU lundi au vendredi de 8 h à 17 h

SONT EXONÉRÉES DE L'IVA LES LOCATIONS DES LOCALS NUS A L'EXCEPTION DES PARKINGS, OBJETS SOUS RESERVE DE L'OPTION (ART 260 2^e DU CG) LES LOCATIONS MEUBLÉES (ART 260 4^e DU CG) ET
SONT EXONÉRÉES DE L'IVA LES LOCATIONS DES LOCALS NUS A L'EXCEPTION DES PARKINGS, OBJETS SOUS RESERVE DE L'OPTION (ART 260 2^e DU MÊME CODE) POUR LES LOCALS PROFESSIONNELS.

DETAIL [historique au verso]	MONTANT HT	TAXE	MONTANT TAXE	MONTANT TTC
Logement 0000081 01/01/2024 AU 31/01/2024 GRP XXX n° porte XX XXXX				
1 Loyer Logement	268,90			268,90
2 Provision Charges Gén.	55,91			55,91
3 Provision Chauffage	81,25			81,25
TOTAL Logement	34,98			441,04
Total de l'échéance Solde antérieur				235,46
TOTAL PRELEVE : 15/01/2026				441,04
A payer avant le : 05/02/2026 (Hors prélèvement)				676,50
				0,00

En cas de difficultés de paiement, prenez rapidement contact avec votre Chargé(e) de Gestion Locative via le service clients au **09 70 249 249** du lundi au vendredi de 8 h à 17 h et par mail : **clients@lmh.fr**